

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

27 Juin 2019

**OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département.**

L'an deux mille dix-neuf et le Jeudi vingt-sept Juin, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Sabine BERNASCONI,
Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET,
Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN,
Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU,
Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-
Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Claude JORDA,
Nicole JOULIA, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Christophe MASSE,
Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI,
Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI,
Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-
PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI,
Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-
Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,
Brigitte DEVESA donne procuration à Danièle BRUNET,
Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Jacky GERARD,
Henri JIBRAYEL donne procuration à Josette SPORTIELLO,
Benoît PAYAN donne procuration à Michèle RUBIROLA,
Evelyne SANTORU-JOLY donne procuration à Claude JORDA

ÉTAIENT ABSENTS :

Rébia BENARIOUA,
Nicolas KOUKAS,
Richard MALLIE,
Christiane PUJOL

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°1

Créations et transformations des emplois permanents à l'effectif théorique global du Département.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les créations et transformations des emplois permanents à l'effectif théorique global du Département.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°2

Caractéristiques et définition de 2 emplois d'ingénieurs (chef de projet informatique) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création et les caractéristiques et définition de 2 emplois d'ingénieurs (chef de projet informatique) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°3

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (conseiller technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création et les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (conseiller technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°4

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller juridique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création et les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller juridique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°5

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création et les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°6

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché hors classe (directeur de la sécurité, prévention de la délinquance et radicalisation) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création et les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché hors classe (directeur de la sécurité, prévention de la délinquance et radicalisation) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°7

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal (directeur adjoint) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création et les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal (directeur adjoint) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°8

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (chef service sécurité, prévention de la délinquance, radicalisation) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport la création et les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (chef service sécurité, prévention de la délinquance radicalisation) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°9

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création et les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°10

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal (chargé de mission auprès du DGS) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal (chargé de mission auprès du DGS) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°11

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (social média manager) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (social média manager) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°12

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chef de projet évènementiel) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chef de projet évènementiel) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°13

Caractéristiques et définition de 3 emplois d'attaché territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de 3 emplois d'attaché territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°14

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (juriste achat public) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (juriste achat public) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°15

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (auditeur interne) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (auditeur interne) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°16

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission relations entreprises) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission relations entreprises) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°17

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°18

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°19

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°20

Caractéristiques et définition de 15 emplois d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (assistant de service social) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de 15 emplois d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (assistant de service social) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°21

Caractéristiques et définition de l'emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (assistant de service social volant) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (assistant de service social volant) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°22

Caractéristiques et définition de 2 emplois de psychologue de classe normale et un emploi de psychologue hors classe (psychologue) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de 2 emplois de psychologue de classe normale et un emploi de psychologue hors classe (psychologue) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°23

Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché et d'un emploi d'attaché principal (directeur de maison de la solidarité) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché et d'un emploi d'attaché principal (directeur de maison de la solidarité) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°24

Caractéristiques et définition de l'emploi de conseiller socio-éducatif (adjoint social enfance famille) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi de conseiller socio-éducatif (adjoint social enfance famille) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°25

Caractéristiques et définition de l'emploi de conseiller socio-éducatif (responsable d'équipe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi de conseiller socio-éducatif (responsable d'équipe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°26

Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché et d'un emploi attaché principal (inspecteur enfance famille) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché et d'un emploi attaché principal (inspecteur enfance famille) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°27

Caractéristiques et définition de l'emploi d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe (assistant de service social) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe (assistant de service social) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°28

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (infographiste) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (infographiste) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°29

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°30

Caractéristiques et définition d'un emploi d'ingénieur et d'un emploi d'ingénieur principal (chargé d'opération infrastructure) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition d'un emploi d'ingénieur et d'un emploi d'ingénieur principal (chargé d'opération infrastructure) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°31

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal (responsable sécurité des systèmes d'information) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal (responsable sécurité des systèmes d'information) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°32

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°33

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de projets culturels) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de projets culturels) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°34

Transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe en un emploi d'attaché (chef de projet évènementiel) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe en un emploi d'attaché (chef de projet évènementiel) avec les caractéristiques et définition de l'emploi pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°35

Transformation d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe en un emploi d'attaché territorial (juriste achat public) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe en un emploi d'attaché territorial (juriste achat public) avec les caractéristiques et définition de l'emploi pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°36

Transformation d'un emploi d'attaché principal (chef de service de l'accueil et des systèmes d'information créé par délibération n°9ak du 29 juin 2018) en un emploi de conseiller socio-éducatif (chargé d'animation territoriale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'attaché principal (chef de service de l'accueil et des systèmes d'information créé par délibération n°9ak du 29 juin 2018) en un emploi de conseiller socio-éducatif (chargé d'animation territoriale) avec les caractéristiques et définition de l'emploi pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°37

Transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe en un emploi d'attaché (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe en un emploi d'attaché (responsable de secteur) avec les caractéristiques et définition de l'emploi pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°38

Transformation d'un emploi de directeur en un emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de directeur en un emploi d'ingénieur (chef de projet) avec les caractéristiques et définition de l'emploi pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°39

Transformation d'un emploi d'ingénieur en chef en un emploi d'ingénieur (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'ingénieur en chef en un emploi d'ingénieur (chef de service) avec les caractéristiques et définition de l'emploi pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°40

Transformation d'un emploi d'ingénieur en chef hors classe (chargé de mission relations entreprises créé par délibération n°2bs du 5 avril 2019) en un emploi d'ingénieur en chef hors classe (auditeur interne) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'ingénieur en chef hors classe (chargé de mission relations entreprises créé par délibération n°2bs du 5 avril 2019) en un emploi d'ingénieur en chef hors classe (auditeur interne) avec les caractéristiques et définition de l'emploi pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°41

Transformation d'un emploi d'ingénieur (directeur de programme créé par délibération n°2y du 5 avril 2019) en un emploi d'ingénieur (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'ingénieur (directeur de programme créé par délibération n°2y du 5 avril 2019) en un emploi d'ingénieur (chef de projet informatique) avec les caractéristiques et définition de l'emploi pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°42

Transformation d'un emploi d'attaché principal (conseiller technique auprès du directeur de l'économie, de l'aménagement et de la recherche pour les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire créé par délibération n°2bu du 7 avril 2019) en un emploi d'ingénieur (chargé de mission) pouvant par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'attaché principal (conseiller technique auprès du directeur de l'économie, de l'aménagement et de la recherche pour les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire créé par délibération n°2bu du 7 avril 2019) en un emploi d'ingénieur (chargé de mission) avec les caractéristiques et définition de l'emploi pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°43

Transformation d'un emploi de directeur adjoint (attaché) créé par délibération n°2bp du 5 avril 2019, en un emploi de directeur adjoint (cadres d'emplois des ingénieurs en chef, ingénieurs ou attachés) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de directeur adjoint (attaché) créé par délibération n°2bp du 5 avril 2019, en un emploi de directeur adjoint (cadres d'emplois des ingénieurs en chef, ingénieurs ou attachés) avec les caractéristiques et définition de l'emploi pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°44

Modification d'un emploi d'attaché territorial (adjoint au chef de service de la comptabilité), pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42d du 25 mars 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'attaché territorial (adjoint au chef de service de la comptabilité), pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42d du 25 mars 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°45

Modification d'un emploi d'ingénieur principal (chef du service garanties travaux assurances) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7r du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'ingénieur principal (chef du service garanties travaux assurances) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7r du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°46

Modification d'un emploi d'ingénieur principal (expert fonctionnel chargé de l'informatisation de la direction générale adjointe de la solidarité), pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42i du 25 mars 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'ingénieur principal (expert fonctionnel chargé de l'informatisation de la direction générale adjointe de la solidarité) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42i du 25 mars 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°47

Modification d'un emploi d'attaché principal (cadre administratif) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7m du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'ingénieur principal (cadre administratif) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7m du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°48

Modification d'un emploi d'attaché (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°43j du 15 décembre 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'attaché (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°43j du 15 décembre 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N° 49

Création de 30 contrats d'apprentissage supplémentaires ainsi que l'autorisation d'ouverture des contrats avec le laboratoire départemental d'analyses (LDA) et le centre médico-psycho pédagogique départemental (CMPPD).

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création de 30 contrats d'apprentissage supplémentaires ainsi que l'autorisation d'ouverture des contrats avec le laboratoire départemental d'analyses (LDA) et le centre médico-psycho pédagogique départemental (CMPPD).

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°50

Recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité) en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, le recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité) en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie A – ingénieur (IB 441 – IM 388 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 6 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie C – adjoint administratif (IB 348 – IM 326 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 6 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie C – adjoint administratif (IB 348 – IM 326 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 6 mois.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°51

"Réfèrent déontologue" : modification du barème de prise en charge des nuitées.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification du barème de prise en charge des nuitées accordé au "réfèrent déontologue".

Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, les dépenses suivantes pourront être mandatées selon les modalités ci-dessous :

→ "Frais d'hébergement dans la limite de 90 € par nuitée" (petit déjeuner inclus).

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°52

Caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue à 50% ETP (neuropsychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création et les caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue à 50% ETP (neuropsychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°53

Transformation d'un emploi de médecin à 75% ETP (médecin pédopsychiatre créé par délibération n°35ak du 14 décembre 2018) en un emploi de médecin à 50% ETP (médecin pédopsychiatre) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de médecin à 75% ETP (médecin pédopsychiatre créé par délibération n°35ak du 14 décembre 2018) en un emploi de médecin à 50% ETP (médecin pédopsychiatre) avec les caractéristiques et définition de l'emploi pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée